



**HAL**  
open science

## Les émigrés d'Afrique centrale : qui sont-ils ? où sont-ils et que font-ils ?

Françoise Bahoken

### ► To cite this version:

Françoise Bahoken. Les émigrés d'Afrique centrale : qui sont-ils ? où sont-ils et que font-ils ?. Jean-Emmanuel Pondi. Immigration et diaspora, un regard africain, Éditeur Maisonneuve & Larose (Menaibuc Eds.), pp. 31-53, 2007, F016728807. halshs-02937226

**HAL Id: halshs-02937226**

**<https://shs.hal.science/halshs-02937226>**

Submitted on 12 Sep 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Les émigrés d'Afrique centrale : qui sont-ils ? où sont-ils et que font-ils ?

Françoise Bahoken,

Université de Poitiers / CNRS UMR MITI n° 6588, Equipe MIGRINTER

## 1. Introduction

La Commission Economique pour l'Afrique (CEA) a organisé du 24 au 27 juin 2001, une conférence internationale à Accra, au Ghana, ayant pour objet la "Relance de l'investissement privé en Afrique : partenariat pour la croissance et le développement". Monsieur Amoako, secrétaire exécutif de la Communauté Economique d'Afrique de l'Ouest (CEAO), a notamment indiqué dans son discours que « *Les gouvernements doivent établir un climat socio-économique stable, pluraliste et favorable pour que les investisseurs Africains et étrangers prennent et tiennent des engagements productifs en Afrique* »<sup>1</sup>. Il renvoie à la présence de ressortissants des pays d'Afrique subsaharienne dans les pays du nord (Europe occidentale, Etats-Unis et Canada) et aussi en Arabie Saoudite) et à leur participation -à titre privé- au développement de leur pays d'origine.

La présence africaine dans les pays du Nord et en Europe est en effet ancienne même s'il est difficile de dater les premières migrations. Des premiers témoignages remontent au VIII<sup>e</sup> siècle, avec la conquête musulmane de l'Europe septentrionale par des Arabes. Dès lors, au gré de l'Histoire, la présence des Africains s'étendra dans toute l'Europe : de Lisbonne à l'empire Russe, matérialisée par de nombreuses représentations diplomatiques. En 1670<sup>2</sup>, le roi Kpayizonoun d'Allada du Dahomey (Bénin actuel) envoie son homme de confiance Don Mateo Lopez en France, afin de négocier un accord commercial en son nom. Il est reçu en grandes pompes aux Tuileries, à Paris, par Louis XIV et logé dans l'Hôtel de Luynes, en compagnie de ses trois femmes et de trois de ses fils, d'un trompettiste et de quatre serviteurs. Cette mission fut interprétée à l'époque comme "*un hommage de l'Afrique au Roi-Soleil*" (Gnamankou, 2001). Les récits qui témoignent de la présence africaine en Europe sont nombreux et tous ne font pas état de leur seule condition servile, même si celle-ci n'est pas à négliger. Les Africains occupaient en effet différents postes que sont ceux de serviteurs, d'ouvriers, d'artisans, de soldats ou encore de marins, d'étudiants, de philosophes, de musiciens, d'écrivains et de peintres pour ne citer que ceux-là. Certains se sont illustrés dans leur domaine dans différents pays européens. On peut citer à titre d'exemple : Abraham Petrovitch Hanibal, *l'aïeul noir de Poutchkine* (Gnamankou, 1996)<sup>3</sup>, général de l'armée russe, en Russie (1696-1781) ; Anton Amo, philosophe en Allemagne auteur du texte "Du droit des Noirs en Europe" en 1729 ; Alexandre Dumas en France, Juan Latino (1516-1585 environ) poète et professeur de Latin et de Grec en Espagne ; Jean Le Noir, Vizir du royaume de Sicile en Italie (XIII<sup>e</sup>) ainsi que Anne, *la Cléopâtre Italienne*, maîtresse du Cardinal de Médicis, suite à quoi elle aura un fils Alexandre de Médicis (dit le Maure) qui deviendra premier Duc de Florence.

En 2003, 57 108 Africains ont quitté leur pays pour s'installer ailleurs, principalement en Afrique et en dix ans, 2 202 131 personnes africaines ont émigré (OMI, 2004). Cette émigration, si elle est récurrente depuis des siècles n'est toutefois pas rectilinéaire et homogène : ses causes et ses formes ont

---

<sup>1</sup> Cité par Koné Soungalo in "Afrique de l'Ouest : Faible niveau d'investissement". Le Dossier n° 16 - Septembre 2003. Disponible en ligne sur <http://www.ouestafriqueeconomique.com/viewart.php?aid=124&sum=4> (consulté le 06/01/2006).

<sup>2</sup> Dieudonné Gnamankou, 2001, *Les Africains en Europe avant le XX<sup>e</sup> siècle*, in Le Courrier ACP-UE, juillet-août 2001.

<sup>3</sup> Dieudonné Gnamankou, 1996, *Abraham Hanibal : l'aïeul noir de Pouchkine*. Ed. Présence Africaine.

changé avec le temps. Le fait est qu'aujourd'hui, face à l'ampleur et à l'accélération toutefois relative du phénomène migratoire africain et au souhait de reconnaissance des Africains expatriés en diaspora, se pose la question de l'émigration africaine ailleurs, et en Europe. Il devient en effet important de mieux cerner le profil des migrants africains, de savoir où ils sont installés, qui ils sont, et ce qu'ils font en liaison avec le développement de l'Afrique. L'option diaspora comme un Plan B ?

Nous proposons dans un premier temps de mettre en évidence l'évolution sensible ces dernières années du profil du migrant Africain, pour ensuite présenter l'organisation spatiale de l'émigration Africaine, enfin les actions mises en place par les émigrés Africains installés dans les pays du nord.

## 2. La migration africaine : profils et contextes de migrations

Au premier abord, l'on pourrait penser que compte tenu des contextes socio-économiques et conjoncturels actuels, les pays d'Afrique noire soient fortement émetteurs de migrants internationaux à destination des pays du Nord : de l'Europe occidentale, et depuis quelques années des Etats-Unis ou du Canada, en raison du durcissement des procédures d'obtention des visas dans l'espace Schengen. Cette position serait renforcée d'une part, par la proximité linguistique et culturelle, les héritages historiques qui favoriseraient l'implantation des migrants africains de préférence dans leurs anciennes puissances coloniales et leurs voisins (La France et la Belgique pour les ressortissants Camerounais par exemple). Et d'autre part, par l'existence d'une communauté préalablement installée qui pourrait jouer le rôle d'accueil (cas des Etats-Unis et du Canada toujours pour les ressortissants Camerounais). La situation n'est pas tout à fait celle là puisque depuis 1994 les migrants africains vont toujours et d'abord en Afrique à 92% soit 2 027 857 personnes, avant d'aller dans les Amériques pour 123 507 d'entre eux (5%), enfin en Europe pour 32 437 personnes (1%). L'émigration vers l'Afrique et vers l'Europe sont globalement stable depuis 10 ans avec respectivement -1% et 0,2% d'évolution, tandis qu'elle a très très légèrement augmenté en direction des Amériques à + 2,3%.

Départ	Arrivée	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Total
Afrique	Afrique	755 326	394 265	595 273	158 777	386	1762	7 708	45 135	38 348	30 877	2 027 857
	Amériques	5 403	7 730	11 185	9 580	8 555	16 205	22 428	17 937	6 286	18 198	123 507
	Asie	146	12	17	38	400	187	45	86	35	24	990
	Europe	3 159	3230	3 054	2 756	2 869	2 921	2 834	3 249	4 423	3942	32 437
	Océanie	1 422	1 342	1 027	1 284	1 663	1 135	1 286	1 916	2 198	4 067	17 340
<b>Total</b>		765 456	406 579	610 556	172 435	13 873	22 210	34 301	68 323	51 290	57 108	2 202 131

Source : Office International des Migrations, 2004.

**Tableau 1. Flux mondiaux des migrations au départ de l'Afrique de 1994 à 2003**

Le volume des migrations interrégionales Africaines ont été considérables durant les dernières décennies " (...) plus de 64 millions de migrations ont été effectuées par environ 27 millions de personnes âgées de 15 ans et plus (...) la migration internationale constitue un tiers de ce volume" (Bocquier et Traoré, 2000).

## 2.1. Evolution du profil de l'émigré d'Afrique centrale

Pendant longtemps, la migration africaine s'est déployée sur deux échelles : la première, interrégionale (ou sous-régionale) a concerné des travailleurs qui quittaient leur pays d'origine pour aller chercher du travail dans des pays tiers, proches d'eux point de vue culturel, linguistique, ou bien simplement spatial. Dans tous les cas, il s'agit d'une migration de travail dans des pays mieux dotés d'un point de vue économique. C'est le cas de travailleurs tchadiens, centrafricains notamment qui occupent au Cameroun des emplois de domestiques ou encore de chauffeurs. La seconde échelle est internationale et porte sur des moyennes et des longues distances. Dans le premier cas, il s'agit de commerçants mais aussi d'étudiants qui partent d'Afrique centrale pour aller commercer ou se former dans les pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Sénégal) principalement. Dans le second cas, il s'agit d'élites ou des plus fortunés qui envoient leurs enfants se former en Europe du Nord, dans les anciennes métropoles, là où eux-mêmes avaient été formés au moment de l'indépendance et jusque dans les années soixante-dix. On peut considérer cette migration post-coloniale comme la première vague migratoire africaine à destination des pays du Nord.

La forme de la migration internationale change dans les années quatre-vingt pour constituer une seconde vague dès le début des années quatre-vingt dix, en liaison avec la conjoncture économique des pays de la sous-région. Cette seconde génération de migrants concerne des populations qui émigrent d'abord parce que le contexte socio-économique se dégrade et soit dans l'optique d'acquérir une formation supérieure de qualité, soit pour les plus démunis, pour des motifs liés à leur survie. C'est ainsi que la communauté de Camerounais installée en France, principalement en région Ile-de-France résulte ainsi de deux principales vagues migratoires aux projets distincts. La première tire son origine de la décolonisation qui aura lieu en 1960 (Bahoken, 2005). Leur projet migratoire se base alors sur l'acquisition d'une formation essentiellement supérieure (universités, grandes écoles), l'idée étant de "*prendre en main l'avenir de leur nouvel Etat*". Cette première vague s'étiole à partir des années soixante-dix qui marquent le retour au pays d'une partie des migrants, les autres, peu nombreux restent dans les pays d'accueil ou s'inscrivent dans une dynamique d'allers-retours.

L'émigration d'Afrique centrale a ainsi évolué dans le temps. Elle concernait dans le passé majoritairement des travailleurs : des hommes seuls pas forcément très qualifiés qui furent ensuite rejoints par leur(s) femme(s). A la marge s'est toujours maintenue une migration d'intellectuels. Aujourd'hui, ce profil du migrant africain est en cours de mutation puisque deux nouvelles caractéristiques émergent : la première est qu'il tend à être de plus en plus qualifié et la seconde est qu'il se féminise.

## 2.2. Vers une émigration de qualifiés

L'émigration d'Afrique centrale vers les pays du Nord concerne désormais de plus en plus des individus qualifiés (Cerstin & Sanders, 2003) du fait des difficultés croissantes d'accès au système de formation européen. Les étudiants arrivent ainsi de plus en plus avant le baccalauréat ou après un premier cycle d'études supérieures réalisées en Afrique, ce qui est nouveau car ils arrivaient précédemment pour y suivre leur scolarité supérieure. Cette émigration étudiante est par ailleurs portée par la facilité relative de l'accès au marché du travail des pays du Nord, en raison de la présence de travail. Aux Etats-Unis, les personnes nées en Afrique ont actuellement le taux de qualification le plus élevé par rapport à ceux d'autres groupes d'étrangers. 95% des migrants nés en Afrique, âgés de 25 ans et plus, ont au moins terminé leur *high school* et 49,3% d'entre eux sont titulaires d'un *bachelor degree* (US Census, 2001). Ce schéma typiquement américain ne se retrouve pas forcément ailleurs. En

France, de nombreux diplômés d'origine ou portant une nationalité africaine ne trouvent pas d'emploi au niveau de leurs compétences. Le *plafond de verre* est ainsi matérialisé. Il s'agit de cette chape au delà de laquelle les candidats "non conformes" au niveau de responsabilité prétendu ne peuvent accéder, tant bien même qu'ils auraient les compétences et l'expérience requises.

Cette évolution du profil du migrant d'Afrique noire accompagne une modification des trajectoires (Simon, 2005, cité par Les Echos, janvier 2005), dans la mesure où il y a de plus en plus de candidats à la migration internationale sur longue distance. C'est comme si les routes anciennes étaient désormais diluées : les contextes socio-économiques en dégradation continue poussent désormais les moins qualifiés à prendre la route à pied sur de très longues distances alors qu'ils se cantonnaient à une migration régionale. Mais attention car les effectifs ne sont pas importants en soi et ne concernent que quelques milliers d'individus, ce qui est négligeable à l'échelle de la migration à destination des pays du Nord, contrairement à ce que certains peuvent avancer. Les destinations sont l'Europe, par l'Afrique du Nord ou occidentale, pour les plus démunis. Pour les autres, il s'agit depuis quelques années des Etats-Unis, du Canada ou de l'Asie ; dans une moindre mesure de la Tunisie ou de l'Arabie-Saoudite en raison du durcissement des procédures d'obtention des visas et des fermetures des frontières Schengen.

Quelle que soit l'échelle de la migration et la destination, il est important de noter pour les migrants qualifiés *"l'absence d'un transfert des connaissances capitalisées dans les pays d'accueil par les migrants par les migrants de retour. (...) Soit ils retournent tardivement, à la retraite (...), soit ils investissent dans des créneaux rentables comme l'immobilier qui ne correspondent pas à leurs secteurs d'emplois durant la migration"* (Sallam Fall Abdou, document non daté), ce qui sans nul doute pose un réel problème.

### **2.3. Vers une féminisation de l'émigration**

La féminisation des vagues migratoires d'origine subsaharienne, non sans risques, contraste avec une émigration ancienne plutôt masculine. Elle serait directement liée à des raisons socio-économiques et à l'incapacité des migrants de subvenir aux besoins de la famille restée au pays, à l'exception de communautés fortement structurées telles que celles de Maliens, cas d'école, qui réinvestissent réellement et de façon tangible le labeur de leur migration dans leur région d'origine. Ainsi, les femmes qui traditionnellement restaient au pays en attendant le retour de leur père, frère ou mari s'impliquent désormais davantage dans le devenir familial en prenant la route elles-mêmes. Elles s'occupent essentiellement dans le secteur commercial et tertiaire liée aux tissus, aux œuvres d'art, ou encore aux produits liés à la coiffure et à la restauration, qu'elles gèrent en véritables femmes d'affaires.

Cette nouvelle migration renvoie au rôle de pivot que les femmes jouent dans les familles africaines. Une enquête réalisée auprès de Camerounais installés en région Ile-de-France (Kamdem, 2005) a mis en évidence le fait que les femmes étaient dans une grande majorité de cas les bénéficiaires des fonds envoyés. C'est justement leur statut de femme et leur condition sociale difficile en raison d'une faible formation, de revenus modestes, d'une situation personnelle complexe qui justifie leurs besoins financiers : les femmes sont en effet soit en situation de mono parentalité avec enfants à charge, soit dans un environnement polygame soit une position de déséquilibre renforcée par l'insuffisance de revenus de la famille (la *conjoncture*). Cette position de la femme comme réceptacle des fonds de l'émigré lui permet de maintenir le lien avec sa famille d'origine. Elle joue le rôle de pivot dans son schéma migratoire en raison de son image de garante de l'équilibre familial et des traditions.

Ce qui change dans ce schéma est que depuis peu, les femmes et filles partent désormais à leur tour, notamment grâce aux Euros envoyés par le migrant, ou gagnés par elles-mêmes d'une façon plus ou moins douteuse, mais thésaurisés : la migration sur de longues distances ayant toujours un prix que les plus pauvres ne peuvent payer. Elles arrivent en Europe soit dans le cadre du regroupement familial Bouly de Lesdain, 1999), soit parce qu'elles sont en situation de descendance d'un parent émigré travailleur en situation régulière (Kamdem, 2005) et naturalisé ou pas, soit dans le cadre de "mariages internet", soit enfin par des réseaux de prostitution déguisés. Dans tous les cas, elles ont les coordonnées d'un relais local. A noter que la migration féminine de pays d'Afrique centrale tels que le Cameroun se distingue de celle des pays d'Afrique de l'Ouest (Mali, Sénégal) en ce sens qu'elle débute plus tôt. Pour la France, l'INSEE note en 1990 (cité par Bouly de Lesdain, 2006) un rapport de masculinité de 116,5 pour les Camerounais alors qu'il est de 168,79 pour les Maliens et de 156,86 pour les Sénégalais. Ainsi, les femmes de plus de 65 ans, sont majoritaires lorsqu'elles sont Camerounaises (62,2%) alors qu'elles sont minoritaires pour les Sénégalais (28,6%) et les Maliens (25%), "ce qui suppose que la présence des femmes Camerounaises dans l'Hexagone est plus ancienne que ne l'est celle des femmes originaires de la région sahélienne" (Bouly de Lesdain, 2006).

La cause profonde du renforcement de l'émigration féminine est variable selon l'angle d'observation. Du point de vue des femmes, il s'agit d'abord de satisfaire aux besoins de subsistance et ensuite de réaliser ce rêve toujours plus prégnant d'ascension sociale. Du point de vue des hommes émigrés (qui ont souvent en partie financé le voyage), c'est plutôt un affranchissement de l'envoi régulier de fonds et surtout un renfort financier potentiel par l'arrivée de nouveaux bras qui permettront au ménage de mieux vivre, et de thésauriser davantage (Kamdem, 2005), parfois dans l'optique d'un retour au pays. Mais si les hommes aident financièrement les femmes à quitter leur pays d'origine, il n'est pas toujours le meilleur *associé*, ce d'autant plus qu'un réseau d'immigration est en place tant les villes principales que secondaires. Des associations féminines se chargent en effet de jouer le rôle de *panseuses*, ou de *facilitatrices* en guidant -moyennant finances- les candidates à l'émigration. Une fois en Europe, celles-ci s'intègrent avec plus ou moins de facilités dans la société d'accueil avec en filigrane la question des papiers. Sur ce point, il apparaît que nombre de jeunes femmes actives en situation régulière traversent désormais l'atlantique pour mettre au monde leurs enfants sur le territoire Américain, dans l'unique objectif de leur donner accès à la nationalité Américaine par l'application du droit du sol.

#### **2.4. Des migrants enfermés dans leur schéma migratoire**

Cette évolution dans le profil du migrant s'accompagne d'un changement d'attitude de l'émigré installé dans les pays du Nord, notamment pour les membres de la seconde vague de migrants. Les tentatives de leurs parents et proches, parfois au risque de leur vie, de gagner un pays du Nord n'encouragent pas les Africains installés en Europe à rentrer au pays, qu'ils soient actifs ou inactifs. En effet, quelle que soit leur situation, ils mesurent leur "chance" de pouvoir vivre dans un pays de droits et de libertés et ne sauraient la laisser passer fusse pour l'amour de leur pays, ce qui n'était pas le cas des ressortissants de la première vague migratoire (Bahoken, 2005). Ainsi les diplômés ou étudiants adaptent leur stratégie lorsqu'ils ne trouvent pas d'emploi à la sortie de leurs études, plutôt que de retourner dans leur pays d'origine. Ils privilégient de plus en plus les pays anglo-saxon ou les pays africains les plus dynamiques, considérés comme porteurs de débouchés professionnels tels que le Botswana, l'Afrique du Sud ou encore le Sénégal. Pour les actifs, le schéma est simple : soit ils sont en poste et ne bougent pas, soit ils sont à la recherche d'un emploi, donc d'un toit et souvent de "papiers", et s'accrochent à une branche que les autorités locales ne savent pas scier.

Dans bien des cas, la vie trouvée en Europe ne correspond pas franchement aux attentes et aux espoirs nourris dans la préparation de l'émigration et les postes occupés ne correspondent pas nécessairement au niveau de formation, l'intégration dans la société locale pas si évidente que cela. Il en découle un stress viscéral lié à des conditions de vie sociale et économique plus difficiles que dans le pays d'origine qui conduit à un enfermement du migrant dans son schéma migratoire. Le projet migratoire, s'il avait une cause et une assise plutôt économique de subsistance est désormais entaché d'anxiété de l'avenir, alors qu'il était porteur d'espoirs. Face aux contextes socio-économiques locaux, nombre de ressortissants d'Afrique centrale ne voient leur salut que dans l'émigration internationale et font tout pour partir. Lorsqu'ils arrivent à destination, parfois au péril de leur vie, ils se trouvent dans des conditions de vie inattendues, dans bien des cas autrement plus difficiles que celles qu'ils ont quitté, avec en prime un voyage à rembourser. Une situation de stress dans un système ou, sans revenus fixes, sans perspectives alors qu'ils se positionnaient dans un processus d'ascension sociale pour eux-mêmes et pour leur famille, et sans papiers, ils ne peuvent subvenir à leurs besoins, encore moins envoyer des fonds en quantité suffisante à ceux qui sont restés au pays. Et c'est là que le piège se referme sur eux, parce qu'ils n'ont pas voulu croire aux récits de leurs prédécesseurs, parce qu'ils ne peuvent pas ou plus penser que le meilleur n'est pas forcément à venir, que leur bonheur n'est pas forcément ailleurs que chez eux. Quelles sont à ce moment leurs perspectives ? Ont-ils les capacités de réfléchir à des stratégies d'avenir ?

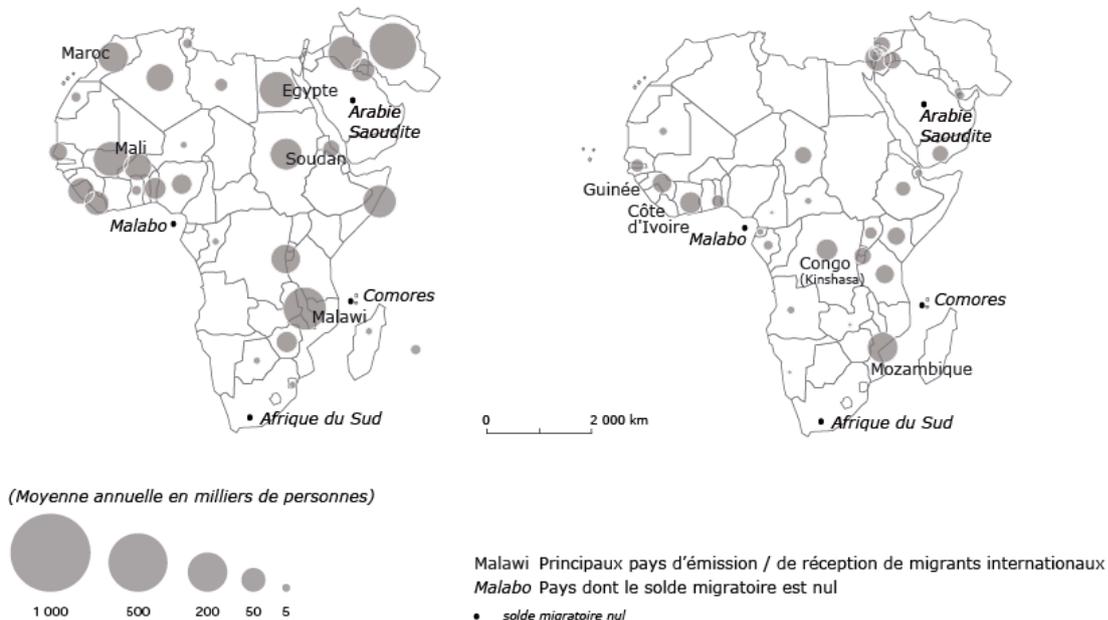
### **3. Géographie de l'émigration africaine**

#### **3.1. D'où partent-ils ?**

L'observation du solde des migrants en Afrique entre 1990 et 2000 met en évidence trois types d'espaces fortement émetteurs : toute la partie septentrionale de l'Afrique (du Maroc au Soudan), l'Afrique de l'ouest à l'exception de pays tels que la Côte d'Ivoire et la Guinée, et l'Afrique de l'est. A l'inverse, les pays récepteurs de migrants sont situés en Afrique de l'ouest (42%), de l'est (28%) et dans une moindre mesure centrale (Carte 1.).

Les pays émetteurs de migrants entre 1990 et 2000  
Solde migratoire négatif

Les pays récepteurs de migrants entre 1990 et 2000  
Solde migratoire positif



Sources : INED, 2000, d'après Philippe Rekacewicz, Le Monde Diplomatique, 2002.  
Conception, réalisation : Françoise Bahoken.  
©Migrinter. CNRS UMR Migrations Internationales, territorialités, identités (MITI) 2005.

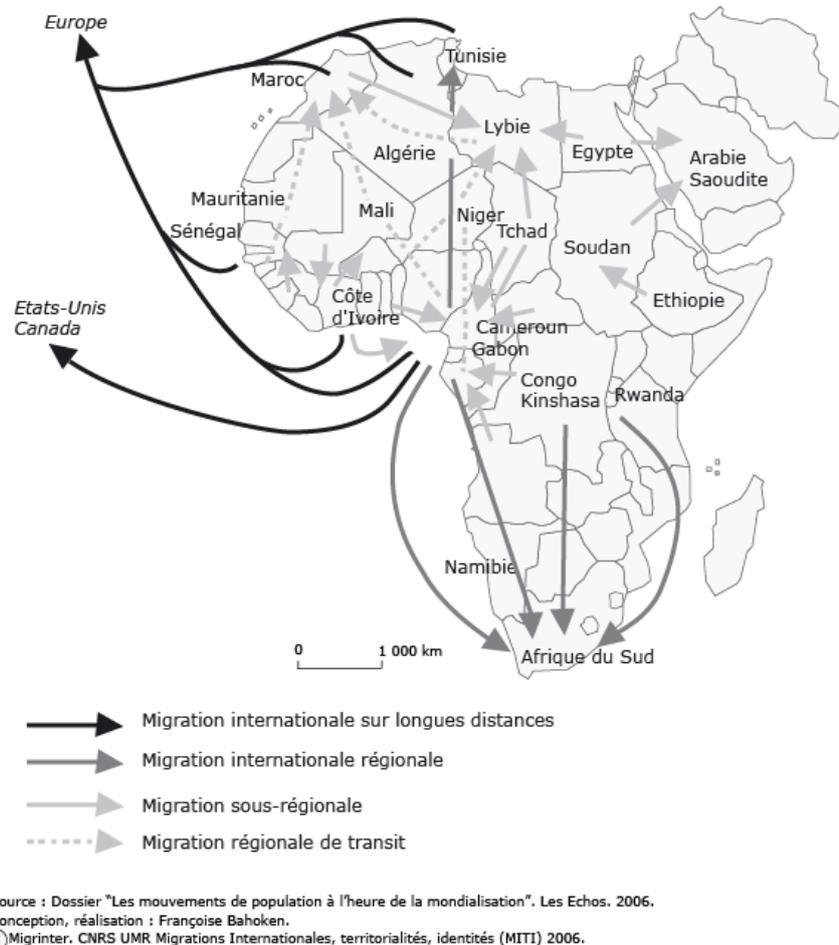
### Carte 1. Le solde migratoire des pays africains en 2002.

Chacune des sous-régions présente des espaces fortement polarisants qui correspondent aux espaces économiques "dynamiques". La Côte d'Ivoire et le Nigéria pour l'Ouest ; l'Afrique du Sud et le Botswana pour le Sud. Ces derniers ont connu de grandes périodes d'immigration de travailleurs, facilitées par les proximités socio-culturelles qui ont dépassé les barrières linguistiques. Le cas de la Côte d'Ivoire est symptomatique car trois décennies de politique libérale en ont fait le principal état d'accueil de ressortissants d'Afrique subsaharienne et l'un des premiers émetteurs de devises (OIM, 2003), jusqu'à ce que les difficultés économiques et les doutes politiques ne ralentissent cette tendance : un certain nombre de migrants ayant été contraints de quitter le pays.

Un certain nombre de pays d'Afrique noire présentent un solde migratoire positif. Ils reçoivent donc plus de migrants qu'ils n'en émettent et ces migrants sont majoritairement d'origine africaine. Il est ainsi intéressant de noter, contre toute attente, que les pays d'Afrique centrale ne sont pas fortement émetteurs de migrants et leurs ressortissants pourraient être les derniers à émigrer, toutes proportions gardées. Ce sont par ailleurs ceux qui émettent le moins de migrants à destination de l'Europe.

Le fait que les pays d'Afrique centrale soient davantage dans la réception de migrants que dans l'émission oriente l'analyse qui peut être faite des retombées de la migration internationale sur le développement du continent. Elle justifie -du moins en partie- le montant des transferts d'argent effectués à titre privé en direction des pays africains : de 15% du total des pays en développement (Banque Mondiale, 2003), ce qui est faible. En effet, des pays tels que le Cameroun ou la Côte d'Ivoire, attirent les ressortissants des pays voisins en raison de leurs « potentialités » socio-économiques. Les Nigériens se plaisent à immigrer au Cameroun par sa partie anglophone, pour y faire quelques affaires, qui leur permettront surtout d'obtenir des Francs CFA dont la parité est fixe avec l'Euro : le Naira n'ayant aucun intérêt au delà des frontières du pays. Les Centrafricains et les

Tchadiens affluent depuis des décennies pour y trouver un travail, généralement d'employé de maison. Depuis peu, des pêcheurs Béninois s'installent sur la côte atlantique Camerounaise pour y trouver, sans nul doute, un meilleur cadre de vie. A côté de cela, on notera la présence de ressortissants d'origine européenne ou orientale (Libanais, Grecs, Turcs) et une accélération de l'arrivée de Chinois.



**Carte 2. Le schéma migratoire africain au XXIe siècle**

L'Afrique centrale se situe ainsi dans un schéma de migration majoritairement intra-régionale (cf. carte 2), et saisonnière, où les pays récepteurs accueillent des populations provenant de pays dont le niveau socio-économique est inférieur au leur. La migration est alors essentiellement de travail, de subsistance, ce qui sous entend que les fonds sont plutôt transférés des pays d'accueil vers les pays d'origine. Les transferts effectués par ces travailleurs sont donc au bénéfice de leurs pays de départ et non du pays d'accueil. Elle est aussi le point de départ de migrations internationales (Cameroun, Nigéria, Gabon, mais aussi Côte d'Ivoire) qui transitent au préalable par différents états du nord de l'Afrique (Libye, Algérie, Maroc) sous la forme de migrations régionales.

### 3.2. Où vont-ils ? la présence africaine dans les pays du Nord

Dans les pays d'Europe occidentale, où l'ancienneté d'installation des migrants d'origine africaine peut être liée à leurs histoires conjointes, les africains sont au nombre de 3,4 millions en 2000 (OCDE,

2002) dont 2,3 millions ressortissants d'Afrique du Nord et 1,1 millions pour le reste de l'Afrique. Les principaux pays d'accueil sont la Belgique, la France, le Portugal, l'Espagne et le Royaume-Uni. Les Etats-Unis quant à eux comptent 400 000 ressortissants d'Afrique subsaharienne et 110 000 ressortissants d'Afrique du Nord qui ont migré entre 1978 et 1998 (OIM, 2002).

Les nationalités africaines étrangères les plus représentées en France pour l'INSEE en 1999 sont par ordre décroissant d'effectifs la nationalité Sénégalaise (39 014 personnes), Congolaise (36 527 personnes), Malienne (estimés à 150 000 par Martins & al, 2002 et à 35 015 personnes pour l'INSEE), Ivoirienne (20 435 personnes) en liaison aux derniers événements que le pays a connu (le stock de migrants ivoiriens est estimé à 2,3 millions par l'OIM en 2003) ; enfin Camerounaise (20 290 en France en 1999) et Congolaise-Kinshasa (17 499 personnes).

Pour la France, entre 2001 et 2002, la part<sup>4</sup> des ressortissants Africains titulaires d'une autorisation de séjour a progressé sensiblement (+ 3,7%) tout comme celle des Américains (+3,8%), des Asiatiques (5,5%) ou des Océaniens (+5,7%) tandis que la part des ressortissants européen est restée stable (+0,8%). Sur les 182 nationalités présentes en France, 145 ont vu leur effectif augmenter entre 2001 et 2002. Pour le continent Africain, les nationalités qui ont progressé le plus significativement en pourcentage sont celles des pays de la zone subsaharienne, essentiellement ceux qui étaient sous administration Française (Tableau 2).

Nationalité*	Progression entre 2001 et 2002		Effectif total au 31 décembre 2002			
	%	Effectif	Hommes	Femmes	% femmes	Total
Angolaise	18,4	1 193	4 617	3 060	39,8	7 677
Mauritanienne	17,5	2 020	10 885	2 664	19,6	13 549
Congolaise-Brazzaville	12,7	2 414	11 617	9 757	45,6	21 374
Congolaise-Kinshasa	11,3	3 484	18 055	16 152	47,2	34 207
Camerounaise	11,1	2 331	10 387	12 938	55,4	23 325
Ivoirienne	10,0	2 195	11 267	12 973	53,2	24 240
Togolaise	9,9	683	41 05	3 446	45,6	7 551
Malgache	9,0	1 006	41 45	8 047	66,0	12 192
Comorienne	8,8	686	34 14	5 066	59,7	8 480
Guinéenne	8,7	714	4 967	3 913	44,0	8 880
Sénégalaise	5,4	2 362	28 765	17 229	37,4	45 994
Malienne	4,1	1 650	29 510	12 080	29,5	41 590
Algérienne	3,3	17 526	342 989	211 596	38,15	554 585
Tunisienne	2,2	3 485	110 500	54 086	32,86	164 586
Marocaine	1,5	6 802	275 033	189 823	40,83	464 856

\* Il s'agit des individus de nationalité autre Française, nés à l'étranger et résidents en France au 31 décembre 2002 en tant qu'étrangers. Les individus d'origine étrangère, qui correspondent aux français par acquisition, ne sont pas comptabilisés.

Source : Ministère Français de l'Intérieur, 2003.

**Tableau 2. Progression (2001-2002) des ressortissants des principaux pays Africains présents en France, titulaires d'une autorisation de séjour**

<sup>4</sup> Source : Ministère de l'Intérieur (2003)

#### 4. Que font-ils pour leur région d'origine ?

Au regard d'autres régions africaines, les Afrique noires, notamment la *sous-région* d'Afrique centrale, ne retirent pas les pleins bénéfices de l'envoi de leurs ressortissants à l'étranger, du moins pas à la hauteur de ce qu'elles pourraient en attendre. Les investisseurs privés, n'y focalisent pas leurs actions. De façon générale, la part de marché de l'Afrique centrale est en baisse et pourtant, les effectifs de ses ressortissants dans les pays dits développés sont croissants ces dernières années.

L'Afrique subsaharienne ne focalise pas les attentions et ne fait pas, sinon à la marge, l'objet d'études spécifiques concernant l'impact sur son développement de la présence de ses ressortissants à l'étranger. La première conférence internationale sur les remises des travailleurs migrants qui s'est tenue en 2003 à l'initiative de la Banque Mondiale, n'a pratiquement pas fait état de cette Afrique. Sans doute est-ce dû au faible montant des transferts et à l'effectif somme toute modeste des migrants, plutôt dispersés dans les différents pays développés, et peu organisés à l'opposé d'autres régions africaines telles que celle du Nord. Si la communauté internationale ne fait pas état de cette Afrique, les Etats concernés non plus. En effet, moins d'un 1/3 des pays d'Afrique subsaharienne fournissent des rapports permettant la visualisation régulière des montants financiers transférés officiellement, base de toute étude quantitative.

Pour nombre de pays d'origine, l'émigration constitue une opportunité non négligeable de développement local. Les travailleurs installés à l'étranger constituent une source de revenus sans cesse croissante et de plus en plus stable pour les pays en voie de développement (Ratha, 2003). Celle-ci s'exprime en effet en termes d'investissements qui contribuent au niveau national à *stabiliser* les balances de paiement et les échanges avec l'extérieur, à construire un capital social et humain. Dans un contexte global d'augmentation des flux financiers en direction des pays en développement, alors que l'effectif de ses ressortissants dans les pays développés est sensiblement croissant depuis quelques années, force est de constater que la part de l'Afrique dans les transferts internationaux est en baisse depuis quelques années.

En 2002, les flux financiers officiels en direction de l'Afrique ont été relativement faibles à 80 milliards de dollars, dont à peine le tiers pour les pays d'Afrique subsaharienne (Banque Mondiale, 2003). En 2005, 167 milliards de dollars ont été transférés dans les Pays en Développement (Banque mondiale, 2005) et les premiers pays africains bénéficiaires sont le Maroc (4,2), l'Egypte (3,3) et le Nigéria (2,8). Les flux sud-sud occupent une place importante puisqu'ils représentent de l'ordre de 30 à 45% des montants transférés.

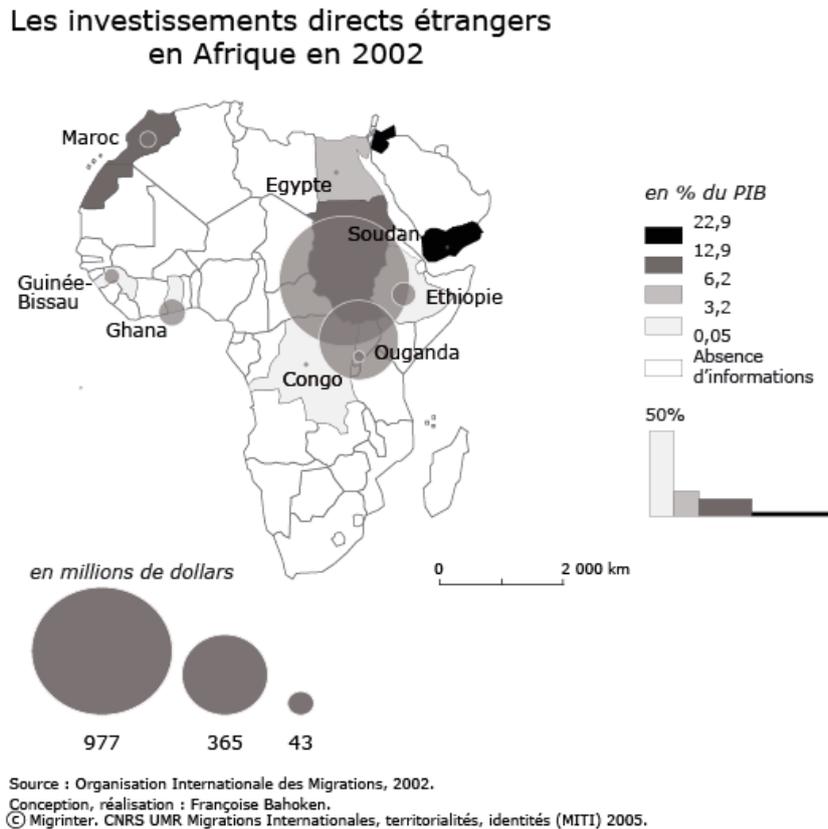
L'étude<sup>5</sup> réalisée par Cerstin Sander et Sander Maimbo, et centrée sur l'Afrique, a mis en évidence l'augmentation des flux financiers à destination et au départ de pays africains et leur importance dans les économies africaines. L'Afrique a ainsi reçu officiellement 12 millions de dollars de ses ressortissants en activité à l'étranger dans un pays autre que le leur (qui correspondent à 15% du total) soit 5% pour l'Afrique subsaharienne tandis que l'Afrique orientale et septentrionale en ont reçu 14 millions (18%) dont 8 millions pour la seule Afrique du Nord (10%).

---

<sup>5</sup> Cerstin Sander, Samuel Munzele Maimbo, 2003, *Migrant Labor Remittances in Africa : Reducing Obstacles to Developmental Contributions*. Banque Mondiale.

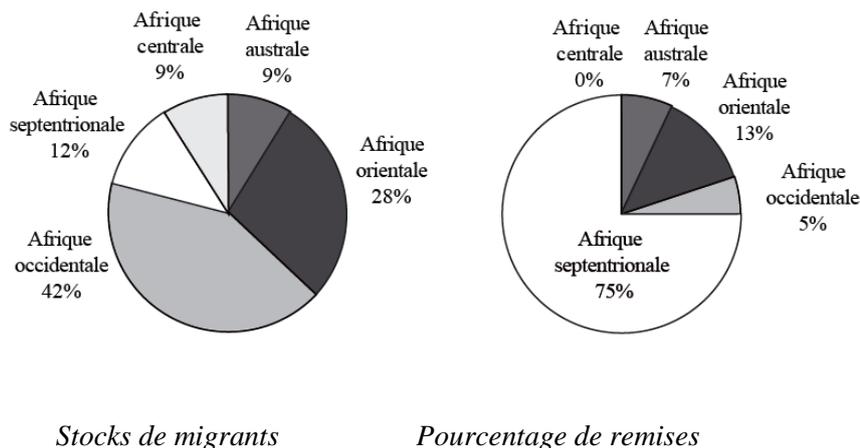
#### 4.1. Les principaux pays africains destinataires des transferts financiers

Les sources de données sur les transferts financiers en direction de l'Afrique étant plutôt rares, celles qui ont le mérite d'exister sont partielles et hétérogènes en l'absence de données fournies par les Etats eux-mêmes. Elles permettent toutefois d'avoir un ordre d'idée des volumes transférés. Ainsi, d'après l'OIM en 2002, seuls quelques pays seraient destinataires d'IDE et encore dans des parts sommes toutes faibles de leur PIB. (Carte 3.)



**Carte 3. Les Investissements Directs Etrangers en Afrique en 2002**

En revanche, les chiffres issus de la Banque Mondiale et des Nations Unies, repris dans le rapport de Cerstin Sander et Sander Maimbo, sont plus complets. Si l'Afrique septentrionale est l'espace qui reçoit le plus de fonds à 75% du total africain, elle ne contribue qu'à 12% du stock de migrants africains. L'Afrique centrale et l'Afrique australe qui contribuent chacune à 9% du stock des migrants récupèrent respectivement 0% (valeur arrondie) et 7% des montants transférés. L'Afrique occidentale qui contribue à 42% du stock des migrants ne récupère que 5% des montants transférés. (Figure 1).



Sources : Ratha (2003), citée par Cerstin Sander et Sander Maimbo in *Africa : migrants remittances*. 2004.

**Figure 1. Stocks de migrants et pourcentage de fonds transférés par région africaine en 2001.**

L'Afrique centrale apparaît ainsi bien peu présente dans les échanges migratoires, tant pour ce qui est de l'émission de migrants que du volume des fonds transférés. Les flux financiers reflètent le sens de la migration et agissent comme un miroir sans doutes révélateur de pratiques culturelles ou nationales, en mettant en évidence l'importance des ressortissants nord africains dans le développement de leur pays d'origine. Les nord africains garderaient sans doutes un lien plus important avec le pays ou la région d'origine que ceux d'Afrique occidentale ou centrale, d'ou un niveau de remises plus important.

L'effectif des migrants à l'étranger et le type de pays d'accueil peut lui aussi être révélateur de l'ordre de grandeur des montants transférés : les nord-africains migrent majoritairement dans les pays du nord dits développés, ce qui leur permet d'investir de façon plus conséquente que les africains de l'ouest ou du centre qui migrent d'abord en Afrique, dans des pays en voie de développement. C'est ainsi que les sommes transférées participent de façon plus ou moins conséquente au développement des pays d'origine comme c'est le cas pour le Maroc où les remises totalisent 66% du PIB (OIM, 2003), de l'Egypte et de la Tunisie avec 51% du PIB chacun. Le Cap Vert est le premier pays d'Afrique subsaharienne en termes de participation des IDE au développement avec 35% du PIB, suivi du Nigeria avec 30% du PIB, du Bénin et du Burkina avec 27 % du PIB. Les pays qui reçoivent le plus de fonds sont ainsi ceux dont les ressortissants migrent davantage à l'international.

La majeure partie des migrants internationaux sur longue distance (depuis des pays du nord industrialisés) transfèrent dans leur pays entre 100 et 1 000 \$ par transaction (Cerstin Sander, Sander Maimbo, 2003), variable selon les pays et les auteurs, le profil du migrant et son niveau de revenu, le niveau de vie du pays d'accueil et l'ancienneté de sa migration. Les auteurs ont sélectionné dans différentes études des montants transférés dans leur pays d'origine par migrants d'Afrique noire. Ainsi, au milieu des années 1990, les Sénégalais et les Maliens installés en France ont envoyé de 6 500 à 8 500 FF par migrant et par an, les Ghanéens entre 1999 et 2000 ont transféré entre 1 000 et 14 000 \$ par migrant et par an. *"Les trois-quart de ces sommes sont destinées aux familles, le reste va à des activités économiques ou à des placement sur des comptes d'épargne au pays"* (Simon, 2000). les Ivoiriens en 2000 ont transféré en 2000 entre 6 000 et 9 300 \$ par migrant et par an. Convertir pour faciliter la comparaison

Pour nombre de pays, les transferts apparaissent comme une source substantielle de revenus si l'on en croit les montants annuels transférés par individu de façon formelle, rapportés au total des migrants par nationalité. Une part non négligeable des transferts est en effet informelle et certains auteurs estiment qu'il faille multiplier par 2,5 les montants officiels pour approcher les montants réels. En effet, il est indéniable qu'en l'absence de statistiques étendues sur les flux de migrants et les flux financiers, les montants annoncés globalement par différents organismes sont en deçà de la réalité, même s'ils fournissent des ordres de grandeur et peuvent servir de données de cadrage.

#### **4.2. Le poids de l'informel**

Les transferts informels concernent les personnes privées qui d'une part, emportent avec eux lors de séjours personnels ou professionnels dans leur pays d'origine du liquide destiné à leurs familles et amis. D'autre part, passent par un opérateur de transfert financier non établi sur la place publique. Ce second type de transfert est non négligeable en Afrique subsaharienne pour deux raisons principales : la première porte sur le caractère régional ou continental des mobilités, dans des pays en voie de développement n'ayant pas de monnaie forte (à l'opposé des mobilités internationales dans les pays du nord) n'ayant peu, voire pas du tout, de système bancaire efficace et la seconde sur le manque de confiance des migrants des éventuels circuits financiers existants. Cette situation est bien évidemment variable selon les pays et le niveau d'éducation des migrants. Certains groupes sont plus à même d'utiliser des moyens informels que d'autres : ils présentent un niveau d'éducation supérieur et préfèrent ainsi le passage par un intermédiaire officiel, sachant que les frais de transfert dans ce cas sont importants. Quel que soit le cas, ces deux types s'adaptent à la vacuité des systèmes financiers locaux, notamment dans les zones rurales : un fait structurel qui affecte nettement le montant des remises.

Et c'est là un fait majeur qui explique en grande partie le faible montant des fonds transférés et s'ajoutent aux obstacles liés aux contextes. En effet, la difficulté d'accès aux systèmes financiers et l'absence de politique d'incitation à l'initiative privée, de législation et de garantie des investisseurs n'incite pas à un investissement local. Par ailleurs, l'attitude spécifique des émigrés, tout comme les schémas migratoires personnels ne leur permettent pas toujours un usage efficace sur le terrain des montants transférés.

#### **4.3. L'usage local des fonds transférés : accumulation plus qu'investissement**

La migration, aventure personnelle, est inscrite dans une stratégie familiale de récupération des efforts consentis pour l'envoi du parent à l'étranger. Une telle attitude influe sur l'usage des remises en fonction de la stratégie familiale mise en place de deux façons. En effet, si la famille se situe dans une optique d'investissement, elle est alors en droit d'attendre un retour sous la forme de bénéfice devant satisfaire ses besoins de consommation courante. Elle emploiera alors immédiatement le montant transféré dans l'achat de produits de consommation courante ou en placements volatiles, sans investir dans la longue durée. La famille peut se positionner en partenaire du parent envoyé à l'étranger et dans ce cas, elle réinvestira les montants envoyés de façon pérenne, participant à des projets de développement local ou dans le développement d'activités viables. La famille (et le migrant) de ce second cas de figure est alors dans une attitude plutôt dynamique qui s'oppose à celle du premier que l'on pourrait qualifier d'attentiste.

Au Ghana, 70 % des fonds transférés sont utilisées pour l'expansion de la communauté (création d'écoles, de centres de santé) et les 30% restants sont investis dans le foncier, l'achat d'un terrain ou la

construction d'une maison (Schoorl & al., 2000), soit une part négligeable investie dans les commerces locaux. Au Mali, entre 80 et 90% des remises sont utilisées à des fins de consommation, le reste est investi dans les commerces locaux (Schoorl & al., 2000). Au Cameroun, les transferts semblent servir outre la satisfaction des besoins de consommation courante de la famille majoritairement dans l'attente des mandats réguliers, à l'édification de maisons en dur dans les villages d'origine ou dans les villes, dans les commerces locaux de *débrouille* qui se sont maintenant généralisés dans le pays (c'est le cas des *Call Box*<sup>6</sup>), plus rarement dans des projets d'intérêt collectif. L'investissement individuel dans des biens collectifs semble venir en seconde position. Il est en première position lorsque les individus sont en groupes organisés (associations, ONG), à l'instar des communautés de Sénégalais, de Mauritiens ou de Maliens installés en France. Issus principalement de la région de Kayes, ces derniers sont regroupés en 40 associations qui ont mis en œuvre pas moins de 146 projets dans la dernière décennie pour un montant de 3 millions d'euros. Une étude de l'Institut Panos (Daum, 1997) estime que la France compte en 1992 pas moins de 400 associations d'émigrés Maliens, Sénégalais, Mauritiens. Les Maliens contribueraient à 64% des investissements de la région de Kayes. L'African Foundation for Development (Afford) estime dans une étude<sup>7</sup> réalisée en 2001 que 60% des infrastructures du village de Kayes ont été mises en place par les Maliens installés en France. La situation diffère légèrement au Zimbabwe où une étude a pu montrer que les terrains des familles comptant des migrants étaient peu, voire pas du tout, cultivés par rapport aux autres familles non pourvues de migrants ; en revanche, leurs membres étaient plus formés et titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur (de Haan, 2000). Les migrants investiraient donc prioritairement dans le développement intellectuel de leur famille, avant celui de la communauté tels que le pratiquent les Maliens et les Sénégalais installés en France.

Dans bien des cas, les migrants commencent par investir dans le foncier, comme s'ils avaient besoin d'asseoir et de rappeler leur présence alors qu'ils sont à l'étranger. Ils participent aussi, dans des proportions variables selon les pays et les régions d'origine, au développement de la communauté villageoise. Ce type d'investissement apparaît comme moins volatile que les commerces et présente l'avantage d'être une marque de reconnaissance. Evoquer ici les transferts de savoirs-faires qui ne se comptabilisent pas financièrement et qui peuvent prendre une part importante dans certaines entreprises (?)

#### **4.4. Le lien de l'émigré Camerounais avec son pays d'origine**

Le lien de l'émigré Camerounais installé en Europe ou en Amérique du Nord avec son pays d'origine est difficile à saisir sur la seule base des statistiques officielles car l'effectif est somme toute faible et cette population ne fait pas l'objet de travaux approfondis. Les informations de cette section résultent de l'exploitation partielle de l'enquête<sup>8</sup> par questionnaire réalisée en 2003 et 2004 sur un échantillon de 899 individus d'origine ou de nationalité camerounaise installés en France, en région parisienne. Rappelons que le dernier recensement exhaustif de la population française de mars 1999 décompte 19 819 individus d'origine ou de nationalité Camerounaise installés en région Ile-de-France, soit 60% du total (Bahoken, 2005).

Cette enquête met en évidence la force du lien affectif qui unit les Camerounais avec leur pays d'origine, mais aussi l'inadéquation entre l'investissement financier et les réalisations locales. En effet,

---

<sup>6</sup> Téléboutiques ou établissements commerciaux équipés de téléphones portables en libre service.

<sup>7</sup> Etude disponible en ligne sur [http://www.afford-uk.org/research/archives/case\\_study.htm](http://www.afford-uk.org/research/archives/case_study.htm)

<sup>8</sup> Kamdem Pierre, 2006, *La communauté Camerounaise en Ile-de-France : une intégration différenciée*. Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle en Géographie, en cours de réalisation à l'Université Paris-XIII, sous la direction de Solange Montagné-Villette.

50% des individus enquêtés transfèrent des fonds dans leur pays et la majorité d'entre eux à un rythme régulier ou au gré des événements familiaux que sont les décès, les naissances, les baptêmes, la rentrée scolaire ou encore les fêtes de fin d'année. L'enveloppe moyenne est de 150 euros par transaction ; elle est pour 15-20 % des enquêtés de 200 euros par mois, de 50 à 100 euros pour le commun. Les individus qui effectuent les transferts les plus réguliers sont ceux qui sont stabilisés professionnellement, très souvent dans des activités qui leur permettent de débloquer facilement des fonds et d'échapper ainsi aux contrôles, tels que les commerces ou les activités libérales.

Cet investissement est dans bien des cas à « fonds perdus » en raison de l'attitude des proches du migrant qui n'est pas compatible avec un investissement efficace. Ces derniers considèrent en effet les fonds transférés comme un « produit » à consommer immédiatement, et non un investissement et ce produit correspond à une forme de « retour sur investissement », ce qui les place ainsi dans un système de « *prédation simple* ». Ce premier usage des fonds purement consumériste, s'accompagne aussi d'une utilisation plus symbolique puisque dans bien des cas, les fonds transférés permettent au migrant de maintenir le lien avec le pays d'origine par l'adhésion à différentes associations locales (les tontines), ou à des partis politiques afin de revendiquer leur reconnaissance. Cette reconnaissance passe au préalable par la revendication du droit des votre des Camerounais installés à l'étranger qui n'est pas encore effective (Bahoken, 2005).

L'enquête a aussi pu montrer que l'usage des fonds transférés varie avec selon le récipiendaire. Lorsque celui-ci est une femme, les montants transférés semblent investis de façon plus pérenne, que lorsqu'il s'agit d'hommes, dans des commerces viables ou pour des investissements.

## 5. Conclusion

La question de savoir pourquoi la migration internationale des ressortissants d'Afrique subsaharienne ne contribue pas -à la mesure des attentes réelles et justifiées- au développement des pays d'origine et ne focalise par les recherches se pose. Un certain nombre d'auteurs ont pourtant mis en évidence le lien entre le niveau de « remises » et l'importance des migrations, de l'organisation des migrants, des moyens et des infrastructures favorisant les transferts financiers. Mais le fait que leurs travaux ne concernent pas spécifiquement l'Afrique subsaharienne nous laisse à penser que la migration internationale de ses ressortissants, outre l'infériorité numérique, serait particulière dans sa forme et sa nature. Elle l'est en effet puisqu'elle se déploie d'abord à une échelle inter régionale voire continentale. De plus les éventuels transferts financiers entre des régions africaines peu développées ne peuvent être réellement significatifs, ce d'autant plus qu'il n'existe pas de système de comptage officiel permettant de les quantifier. Tant bien même qu'il y en aurait, les transferts financiers effectués entre les émigrés Africains et leur région d'origine sont sur des marchés majoritairement informels échappant ainsi aux contrôles mais aussi aux statistiques.

Et pourtant, par la simple observation des flux de migrants, certaines tendances se décèlent depuis quelques années telles qu'une accélération des flux d'individus hautement qualifiés tout comme le renforcement de la féminisation. Quels sont dans un tel contexte les bénéfices que peuvent attendre l'Afrique de l'envoi de ses ressortissants, une fois arrivés à destination et compte tenu des causes de départ plus en plus graves ? N'y a-t-il pas craindre une déconnexion des migrants avec leur pays d'origine en l'absence de reconnaissance ou de structure nationale facilitant leur émigration ? L'absence de structuration des circuits financiers locaux et internationaux pour supporter notamment les transferts de fonds des populations émigrés souhaitant conserver un lien avec le pays d'origine est forcément préjudiciable pour les Etats Africains, tout comme l'est le manque de reconnaissance de ses

ressortissants installés à l'étranger, dans le cas précis du Cameroun. N'y a-t-il pas à craindre un éparpillement excessif des individus installés dans les pays du nord qui se traduirait par un néo-individualisme pourtant contraire aux coutumes ?

### **Bibliographie : à compléter**

Bahoken F, 2005, *De la présence Camerounaise en France à "l'option Diaspora"* in Enjeux, "Migrations, Citoyennetés, Diasporas", Bulletin de la Fondation Paul Ango-Ela pour le développement de la Géopolitique en Afrique Centrale, N° 24 juillet-septembre 2005.

Bocquier P-H, Traoré S, *Urbanisation et dynamique migratoire en Afrique de l'Ouest. La croissance urbaine en panne. "Villes et Entreprises"*. Ed. L'Harmattan, 2000

Bouly de Lesdain S, 2006, *Projet migratoire des étudiantes camerounaises et attitude face à l'emploi* in Revue Internationale des Migrations Internationales, volume 15, N°2, pp 198-202. Disponible en ligne <http://remi.revues.org/document2295.html>

Bouly de Lesdain Sophie, *Femmes Camerounaises en région parisienne. Trajectoires migratoires et réseaux d'approvisionnement*, Paris, L'Harmattan, Collection Connaissance des Hommes, 1999, 241 p.

Daum C, *Les migrants, partenaires de la coopération internationale. Le cas des Maliens de France*. Institut Panos, document technique n° 107, 1997

Dilip R, *Worker's remittances : An Important and Stable Source of Development Finance* in Banque Mondiale, "Global Development Finance : Striving for Stability in Development Finance", Volume 1 : Analysis and Statistical Appendix" (157-75). Washington D.C., 2003

Fouteau C, 2005, *Les nouveaux visages de l'immigration* in Les Echos daté du 23/10/2005. Disponible en ligne [http://www.lesechos.fr/info/rew\\_inter/200070238.htm](http://www.lesechos.fr/info/rew_inter/200070238.htm)

Gnamankou D, 2001, *Les Africains en Europe avant le XXe siècle*, in Le Courrier ACP-UE, juillet-août 2001.

Gnamankou D, *Abraham Hanibal : l'aïeul noir de Pouchkine*. Ed. Présence Africaine, 1996,

Haan (de), 2000

Kamdem P, *La communauté Camerounaise en Ile-de-France : une intégration différenciée*. Thèse de 3ième cycle en Géographie, (en cours de réalisation) à l'Université Paris-XIII, sous la direction de Solange Montagné-Villette, 2006

Sallam Fall A, (document non daté), *Enjeux et défis de la migration internationale de travail ouest-africaine*, Cahier de Migrations Internationales n° 62F, Secteur de la protection sociale, Programme des Migrations Internationales, Bureau International du Travail, Genève.

Sander C, Munzele Maimbo S, *Migrant Labor Remittances in Africa : Réducing Obstacles to Developmental Contributions*. Banque Mondiale, 2003

Schoorl and Schoorl,

Simon G, *Migration et développement dans les pays d'origine : remises et associations de migrants*. Réunion Interrégionale sur la participation des Migrants au Développement de leur pays d'origine, Dakar, 9-13 octobre 2000, 2000.

Soungalo K, 2003, *Afrique de l'Ouest : Faible niveau d'investissement*. Le Dossier, N° 16 - Septembre 2003. Disponible en ligne sur <http://www.ouestafriqueconomie.com/viewart.php?aid=124&sum=4>

Ministère de l'Intérieur, 2003, *La population étrangère légale en France métropolitaine in "Titre de séjour 2002"*. Rapport établi en application de l'article 45 de la loi du 11 mai 1968. Disponible en ligne [http://www.interieur.gouv.fr/rubriques/a/a4\\_publications/sejour2003/pop\\_legale.pdf](http://www.interieur.gouv.fr/rubriques/a/a4_publications/sejour2003/pop_legale.pdf)